

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2025

Référence
35_2025

Objet de la délibération
Renouvellement du contrat Segilog

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
02/09/2025

Date d'affichage
02/09/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 09/09/2025

Et

Publication ou notification du :
09/09/2025

L'an 2025 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. GAVAZZI Romain, M. RABIN Patrice à Mme MAURICE Valérie

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Renouvellement du contrat Segilog**

Le contrat Segilog étant arrivé à échéance, il est nécessaire de procéder à son renouvellement pour une durée de 36 mois. Selon proposition de Segilog est de 6 966 € HT pour l'utilisation des progiciels et 774€ HT pour le service maintenance et formations par versement annuel de 2 322,00 € HT pour les droits d'utilisation et 258,00€HT pour maintenance et formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2025
Le Maire
François DENEUX

